#### REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un but – Une foi



Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques Cellule Economie de la santé

# Termes de référence

Atelier de partage et de validation des résultats de l'étude sur les dépenses catastrophiques de santé 2014, 2018 et 2019

### I. Contexte

La constitution de l'OMS établit que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain ». Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable. Pourtant, on estime qu'en 2010, 808 millions d'individus ont engagé à leur charge des dépenses directes en santé supérieures au seuil de 10 % des revenus des ménages. A cause de ces dépenses, une centaine de millions de personnes plongent dans l'extrême pauvreté<sup>1</sup>.

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont convenu d'atteindre à l'horizon 2030 dix-sept (17) objectifs du développement durable (ODD). L'objectif 3.8 est spécifiquement consacré à « réaliser la couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre le risque financier, l'accès à des soins de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour tous ».

La question de la protection financière et de la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé est au cœur du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette volonté est clairement exprimée dans l'axe stratégique 2 « amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables ». L'objectif à terme est d'assurer à toute la population un accès à des services de santé de qualité sur la base d'un financement durable respectant les principes d'équité et de solidarité, indépendamment de la solvabilité des bénéficiaires.

Au Sénégal, le financement des soins de santé reste caractérisé par la prédominance des paiements directs des ménages et par l'insuffisance des mécanismes de paiements anticipés tels que les taxes et l'assurance maladie. En effet, à la lumière des comptes de la santé 2014-2016, les ménages, en tant qu'agent de financement du régime des paiements directs, contribuent à 50,7 % des dépenses courantes de santé. Dans cette situation, le risque d'engager des dépenses importantes en soins de santé est très élevé surtout pour les ménages ne bénéficiant d'aucune couverture maladie.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> K.Xu, D.B. Evans, K.Kawabata, R. Zeramdini, J.Klavus, and C.J.L Murray,"Household catastrophic health expenditure: a multicountry analysis", Lancet, vol. 362, no. 9378, pp 207-216, 2013.

En outre, en dépit des efforts du gouvernement pour couvrir l'ensemble de la population, avec des résultats très encourageant (taux de couverture maladie estimé à 49 %), de fortes disparités persistent dans l'accès aux soins de santé.

En tenant compte de ce contexte, la DPRS a entamé, à travers la Cellule d'Economie de la Santé (CES) et avec l'appui d'un consultant, une étude sur les dépenses catastrophiques de santé couvrant la période 2014-2019.

C'est dans ce cadre qu'un atelier de validation des résultats est prévu le jeudi 17 juin 2021 par visioconférence.

# II. Objectif général

Valider les résultats de l'étude sur les dépenses catastrophiques de santé 2014, 2018 et 2019.

## III. Objectif spécifique

Il s'agira spécifiquement de :

- Présenter les résultats
- Recueillir toutes les observations pour intégration.

#### IV. Résultat attendu

Les résultats sont présentés et validés

## V. Méthodologie

- Présentations par visioconférence via un lien zoom
- Discussions
- Synthèse

## VI. Date et lieu

L'atelier se tiendra le 17 juin 2021 par visioconférence.